

le ontagnard

Revue de l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne

La FNC et les grands carnivores

Jean-Marc Delcasso et l'OGM

Le Cerf et la forêt pyrénéenne

Isère : efforts pour le tétras-lyre



Chasseurs de Midi-Pyrénées
et de Languedoc-Roussillon
à la rencontre de la Catalogne



Grands carnivores

• La F.N.C. se penche
sur la problématique avec
une attention accrue

Sommaire

Éditorial :

Les chasseurs "snobés" par le MEDDE ? p.2

Grandes carnivores

de plus en plus prégnants

dans la réflexion de la F.N.C. p.3

Dites-nous Jean-Marc Delcasso

Le nouveau Président de l'OGM s'exprime p.8

Pyrénées : déséquilibre forêt-cervidés

Une étude de la FRC Midi-pyrénées..... p.6

Vers une entente transpyrénéenne ?

Midi-Pyrénées,

Languedoc-Roussillon et Catalogne..... p.15

Isère

Gros efforts en faveur du tétras-lyre p.16

Le loup étend son territoire

Et coûte de plus en plus cher à la collectivité..... p.18

Flore montagnarde

N°3 : la Gentiane acaule..... p.19

Photo de couverture :
Ce loup qui dévore déjà
bien des territoires !



Les articles qui sont
reproduits dans la présente
édition ont obtenu l'accord de
l'auteur du journal concerné.

le Montagnard

Siège social

F.D.C. des Vosges

Allée des Chênes - Z.I. La Voivre

88000 EPINAL

☎ 03.29.31.10.74

Directeur de la publication

Gérard Mathieu

Président de l'Association Nationale

des Chasseurs de Montagne

Allée des Chênes - Z.I. la Voivre

88000 EPINAL

☎ 03.29.31.10.74

Rédaction du bulletin

Alain Galy

3, rue du Plantaurel

31280 MONS

☎ 06.70.55.84.57

alaingaly31@gmail.com

Commission Communication

Alain Galy et Gérard Cezera (Pyrénées)

Hervé Réant (Alpes)

Réalisation

O.N.E. 2, Av. Maréchal Foch

65100 LOURDES

☎ 05.62.94.08.00

☎ 06.08.00.85.28

rene.lacaze@wanadoo.fr

Impression

AIALDE - Saint-Sébastien

ISSN : 1281 - 9417

Édito

Le M.E.D.D.E. de boude t-il pas ou ne snobe t-il pas les chasseurs français ? À moins qu'il ne les méprise...



À l'heure où j'écris cet éditto, je trouve une information de la DREAL Rhône-Alpes concernant le devenir et le suivi des loups nés en captivité.



J'ai adressé un courrier par deux fois au M.E.D.D.E en avril et octobre 2014 concernant la réglementation et le suivi des loups nés en captivité.

Sans réponse, la lettre a été publiée dans le Montagnard 2014.

À la lecture du document question-réponse de la DREAL Rhône Alpes, je m'interroge.

- Où sont les comptes rendus de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ?

- Quelles informations sont transmises aux éleveurs et aux élus ?

- Sommes-nous assez curieux dans ce climat de suspicion qui règne dans notre pays, dirigé par des fonctionnaires, reléguant au second rang les élus à des rôles de figurants ?

Pour avoir participé aux réunions du Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage depuis trois ans, à la mise en place du Comité National de la Montagne, j'affirme que le M.E.D.D.E a peu de considération pour les élus de la chasse.

Le bouquetin de Haute-Savoie est l'expérience qui confirme que nous ne sommes pas associés aux suivis des populations.

Les lâchers des mêmes bouquetins en Ariège et dans les Hautes-Pyrénées seront peut être porteurs de contraintes.

Nous devons être présents mais, là encore, qui nous écoute ?

Lors de la prochaine Assemblée Générale, chez notre Ami Alain Hurtevent, je passerai la main à mon successeur.

Je suis bien éloigné des grands massifs où les sujets sont riches et variés.

Jean-Luc Fernandez, seul candidat déclaré à ma connaissance, devra prendre en main la destinée de l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne, avec un bureau renouvelé.

Je vous donne rendez-vous dans le département de la Drôme le 4 juillet à Châteauneuf Sur Isère.

Le Président : **Gérard Mathieu**

Loup, lynx, ours de plus en plus prégnants dans la réflexion du monde cynégétique hexagonal

Le sujet des grands prédateurs semble appelé à devenir de plus en plus sensible dans notre pays, principalement du fait du loup qui se développe de manière exponentielle et dont l'expansion géographique s'avère de surcroît fulgurante et donc très inattendue. Si le monde de la chasse avait formulé des craintes lorsque certains se sont "piqués" d'organiser le retour de ces animaux dont s'étaient objectivement débarrassés nos anciens, ils ne sont plus les seuls à s'alarmer face à un phénomène qu'on semble ne plus pouvoir maîtriser. À l'heure où un jeune garçon vient de faire face à une meute de loups menaçants dans le massif alpin, en tentant de défendre le bétail de l'élevage familial, alors que les autorités espagnoles commencent à émettre des alertes en direction du grand public, convaincues qu'elles sont que le développement de la population ursine dans les Asturies finira par provoquer des accidents de personnes, avec mort d'homme(s) peut-être aussi, la F.N.C., au travers de son groupe de réflexion et de travail "Grands Prédateurs" se met en position d'interlocuteur et en situation de faire assurer un jour peut-être la gestion de ces espèces par les chasseurs, comme cela se pratique dans d'autres pays confrontés aux mêmes problématiques. Coup d'œil sur ces travaux et l'esprit dans lequel ils se déroulent.

Nous vous proposons donc dans ce numéro, le compte-rendu de la dernière réunion de ce groupe de travail en date du 10 septembre 2014, compte-rendu réalisé par son Président, André Mugnier.

Présents : M. Hurtevent (FDC 26), M. Mathieu (FDC 88 et A.N.C.M.), M. Fernandez (FDC 09), M. Lagalice (FDC 39), M. Mugnier (FDC 74), M. Picard (FDC 15), M. Théron (FDC 48), M. Coudurier (FDC 74), Mme Taverne (FDC 74), Mme Anstett, M. Arnauduc, M. Sarasa, Mme Desilles (FNC).

Invités : M. Salabert (ONCFS), M. Quenette (ONCFS).

Excusés : M. Courbois (FNC), M. Duc-Goninaz (FDC 73)

La séance est ouverte en remerciant M. Christian Salabert, délégué interrégional Sud-Ouest et M. Pierre-Yves Quenette, du CNERA prédateurs animaux déprédateurs de l'ONCFS pour leur présence à cette Commission. Ils permettront d'apporter des éléments notamment sur l'ours dans les Pyrénées. Seront successivement abordés l'étude sur le lynx, la situation de l'ours dans les Pyrénées et l'actualité sur le loup.

L'actualité du lynx

Le Président Lagalice fait état d'un nouveau projet sur le lynx pour approfondir les connaissances sur cette espèce, mais également mieux appréhender son impact sur les populations d'ongulés.

Il s'agit de mesurer l'impact de la prédation du lynx sur le fonctionnement des populations d'ongulés proies.

Cette nouvelle étude sera menée sur le massif du Jura (les trois F.D.C. concernées sont impliquées). Elle est le prolongement de l'étude par piégeage photographique menée ces trois dernières années.

Quatre hypothèses de travail sont posées pour identifier et mesurer les effets de la pression de prédation occasionnée par le lynx sur les populations d'ongulés (proies), l'exploitation cynégétique, les ICE et les



Le Président André Mugnier.

équilibres des relations faune /flore (ex: l'effet de la prédation sur les abouissements).

Le massif jurassien est en phase de colonisation intense par le cerf.

Le coeur de l'étude est la dynamique des populations proies, notamment chevreuil et chamois en présence d'un grand prédateur. L'étude sera donc menée sur des sites bien connus en termes de populations d'ongulés. Pour l'identification et la sélection de ces sites,

une première phase de l'étude (2014) concerne l'analyse des données relatives aux ongulés disponibles en FDC.

L'étude de l'évolution de la pression de prédation dans l'espace et dans le temps s'appuiera sur celle menée par piégeage photographique ainsi que sur l'équipement de certains lynx avec des colliers GPS (de la même manière que le projet Interreg a permis d'équiper des cerfs).

La troisième étape de cette étude concerne le suivi des ongulés soumis à la prédation puis la mesure de leur réaction comportementale / spatiale (stratégies d'occupation de l'espace par les proies).

Ce projet s'inscrit sur un suivi à moyen terme (au minimum jusqu'en 2022).

Les partenaires sont, en plus des FDC : l'O.N.C.F.S., le KORA, l'Université de Lyon - Centre d'Écologie Fonctionnelle & Évolutive.

- Jean-Pierre Arnauduc demande si un pré-projet de budget a été établi.

- Le Président Lagalice répond par la négative en précisant que la FDC 39 travaille actuellement à la construction du projet. Il a



Christian Lagalice

été à la Commission européenne, au pôle "Environnement", pour sensibiliser à ce projet. Le Préfet du Jura est très sensible aux questions relatives aux grands prédateurs. Il a pris rendez-vous avec lui pour lui présenter ce projet et disposer de son soutien. Il souhaiterait obtenir le soutien de la FNC également, sachant que la problématique "lynx", qui est essentiellement cantonnée sur l'arc jurassien est de nature à intéresser l'ensemble du monde de la chasse.

Le Président Hurtevent confirme que la problématique n'est pas si éloignée que cela de celles liées aux loups. La FDC 26 a déjà mis en évidence les effets indirects du loup sur les populations proies. Le lynx n'a pas le même impact sur le grand public que le loup. Au niveau économique et agricole, les chambres d'agriculture n'ont pas la même attitude envers le lynx qu'envers le loup

- Jean-Pierre Arnauduc : "La question qui se posera à l'avenir est la présence des deux grands prédateurs (loup + lynx). Cette situation nécessitera aussi d'être étudiée."

- Président Hurtevent : "Les ICE seront néanmoins un facteur commun, qu'il y ait le loup ou pas, le lynx ou pas, voire les deux. Nous pourrions être alertés par les ICE sur la présence d'un grand prédateur, mais les indicateurs masse corporelle, pattes arrières, seront les mêmes pour les deux prédateurs. La question posée est plutôt : comment les interpréter par rapport à l'évolution des populations de grand gibier et l'évolution du plan de chasse ? Soit on régule, soit on laisse les grands prédateurs faire le travail à notre place. Cela est comptable, dans le Jura : diminution de 8.000 à 5.000 chevreuils. En Drôme : de 350 à 30 bracelets.



Alain Hurtevent.

Quand on se positionne pour le maintien de toutes ces populations, il faut se demander quand nous allons pouvoir intervenir sur les populations de grands prédateurs ?

Quand on se positionne pour le maintien de toutes ces populations, il faut se demander quand nous allons pouvoir intervenir sur les populations de grands prédateurs ?

- Président Lagalice : "Nous défendons le principe qu'à un moment donné la régulation de certaines espèces sera d'actualité, mais on nous a indiqué que nous n'avons pas suffisamment de connaissances pour pouvoir l'affirmer."

- Président Mugnier : "Sur le loup nous avons davantage avancé parce que les agri-

culteurs sont davantage mobilisés. Si nous n'avons pas un dossier scientifique, nous ne serons pas entendus. Il n'y a que peu de prédation de la faune domestique par le lynx."

- Président Lagalice : "Des relations ont été entamées avec les Suisses. Ils ont estimé que, dans un canton, il y avait un nombre de lynx suffisant et ont décidé de transférer deux lynx dans une population moins abondante. Les Suisses n'ont pas un cheminement administratif et décisionnel aussi long que le nôtre. Lorsqu'un animal commet des dégâts les décisions sont prises et exécutées rapidement.

Les lynx que nous avons sur le massif du Jura sont issus de lâchers effectués en Suisse dans les années 1960."

- Président Mugnier : "En 2016, vous envisagez d'équiper des chevreuils de colliers GPS. Est-il aussi prévu d'en poser sur des chamois ?"

- Président Lagalice : "Nous sommes passés de 400 à 150 chamois, mais il ne semble pas que ce soit du seul fait du lynx."

Schmallenberg (SC) -> sérothèque : "Nous avons identifié que la maladie de SC était présente depuis un certain nombre d'années. Il nous semble qu'au-delà de la prédation cela pourrait être intéressant à suivre.

La question du rôle du virus de SC sur la reproduction et la dynamique des chamois est posée."

- M. Sarasa : "SC est une maladie parmi beaucoup d'autres. À noter que le fait d'identifier des individus séropositifs peut indiquer que ces individus auraient été exposés au pathogène, que le virus circule dans l'environnement. Pour autant, cela n'est pas suffisant pour démontrer un impact négatif substantiel sur les individus ou les populations. Certaines études, dans les Alpes et les Pyrénées, ont déjà recherché des indices de SC chez le chamois et l'isard et ont détecté seulement quelques séropositifs depuis 2012.

Les chamois et isards peuvent toutefois être affectés par d'autres pathogènes comme les virus de la pestivirus. Tout un cortège de pathogènes serait à intégrer dans les réflexions sur ces sujets."

- Président Hurtevent : "Dans la Drôme, il a été constaté 40% de taux de prévalence de la maladie SE sur les populations de chevreuil. Cette maladie abortive est probablement présente sur bien plus de territoires que ceux sur lesquels on les a étudiés. Elle a un effet sur la reproduction."

- Président Mathieu : "Ce qu'il ne faudrait pas, c'est qu'on nous demande de faire les mêmes études dans les différents massifs."

- Président Mugnier : "Pour le loup il a fallu 5 ans d'études en ayant avec nous le monde agricole."

- Président Lagalice : "La perception de l'État par rapport au loup a tout de même bien évolué."

- Président Hurtevent : "Dans la Drôme, j'ai simplement démontré qu'il était aberrant de considérer que les loups remplacent les chasseurs (il faudrait 200 meutes de loups pour parvenir à atteindre le résultat des chasseurs), or nos réalisations sont presque insuffisantes."

- Président Lagalice : "Pour tous les animaux sauvages, il faut une chasse de gestion et de régulation."

- Jean-Pierre Arnauduc : "C'est le problème de toujours justifier la chasse par rapport à sa mission de régulation. Si les études confirmaient les propos des forestiers, les chasseurs se retrouveraient pris au piège."

Une discussion se développe alors par rapport aux plans de chasse. Nous avons eu notre part de responsabilité, idem pour les forestiers, concernant la diminution des populations de chevreuil.

- Jean-Pierre Arnauduc : "Au Parlement européen, un député vert a posé une question parlementaire : il se plaint de l'état catastrophique du lynx en France.

La Commission européenne a répondu qu'il appartenait aux autorités françaises de juger de la nécessité de mettre en place un plan d'action pour cette espèce. Cela vient du fait qu'il est sans cesse rappelé que le lynx a disparu des Vosges, sans mentionner qu'il se développe très bien dans le Jura."



Jean-Pierre Arnauduc.

☛ La commission Grands Prédateurs approuve le projet d'étude.

☛ Le Président LAGALICE élaborera un budget pour ce projet d'étude.

☛ La FNC ne se substituera pas au porteur du projet pour trouver des financements. ●

Ours toujours au-devant de la scène

Le Président Fernandez regrette qu'il n'y ait pas d'étude sur l'ours comme sur le lynx ou le loup, alors que l'ours cause des interdictions de chasse dans certaines zones.

Il rappelle son opposition ferme à toute réintroduction d'ours dans les Pyrénées.

Les ours sont tous en Ariège. Il y a une concentration des individus sur un très petit territoire. Tous les oursons nés dans les Pyrénées sont nés en Ariège. Les chasseurs chassent en présence de l'ours, l'ours se reproduit où il y a le plus de battues dans les Pyrénées.

"Nous n'avons pas de problème avec l'ours tant qu'il n'est pas utilisé pour nous interdire de chasser. Aujourd'hui, un consensus existe en Ariège, la situation de la population est stable."

Il souhaite qu'il y ait une véritable étude sur l'ours et les conséquences de la chasse en battue. Il faut travailler sur les mémoires en défense.

Le Président Hurtevent souligne qu'il faut travailler sur les motifs qui poussent le tribunal administratif à annuler l'arrêté préfectoral.

Selon les considérants apportés par les tribunaux administratifs et cours administratives d'appel, la chasse devrait être interdite dès que les femelles sont suivies, conformément à la notion de "dérangement".

Le Président Mugnier donne la parole aux responsables de l'ONCFS pour qu'ils apportent des précisions sur la situation de l'ours dans les Pyrénées, mais également sur ce problème de conflit avec la chasse en battue.

Christian Salabert, de l'ONCFS, rappelle que ce sont les associations de protection de la nature qui engagent des recours contre les arrêtés préfectoraux, estimant que les mesures préventives pour la cohabitation chasse/ours sont insuffisantes.

Au début on parlait de "charte", qui prévoyait la conduite à tenir lors de rencontres avec l'animal (tanières, ourses suivies, etc...). Puis, à partir de 2010, sont apparues des prescriptions réglementaires au sein même des arrêtés préfectoraux.

Ce sont maintenant les arrêtés préfectoraux



Jean-Luc Fernandez.

qui sont attaqués par les associations de protection de la nature, alors qu'ils reprennent ce qui existait auparavant dans les chartes.

Le postulat de base utilisé par les tribunaux administratifs est que la battue est créatrice de perturbations pour l'ours.

L'ONCFS est à la disposition de la défense pour apporter des éléments à l'avocat de la FDC de l'Ariège ou sous forme de conseil technique et juridique au Préfet.

L'ONCFS, a d'ailleurs rédigé un mémoire en défense, complet et l'a transmis au Préfet. Cependant, celui-ci n'a retenu que 4 des 12 pages de ce mémoire.

M. Salabert rappelle également qu'il faut démontrer les mesures de prévention, comme celle d'information des chasseurs. Il faut produire des pièces démontrant la tenue de formations des chasseurs aux rencontres avec l'ours par exemple. Il s'adresse aux fédérations, le contexte est à l'inacceptation de la chasse dans une zone voulue comme un sanctuaire et il faut faire des efforts, collectivement.

Jean-Pierre Arnauduc signale que c'est le caractère intentionnel de la perturbation qui cause les interdictions de chasse, et faire une étude n'y changera rien.

Il semble préférable de constituer un bon dossier juridique pour faire changer les juges d'avis.

Le Président Mugnier observe que les autres activités de montagne telle que la randonnée ne sont jamais attaquées pour perturbation des ours.

Jean-Pierre Arnauduc l'explique par le fait que ces activités ne sont réglementées par aucun texte qui pourrait faire l'objet d'un recours.

M. Sabatier remarque un glissement dans la décision de justice. Il semble que le juge opère un contrôle de l'opportunité du texte et plus seulement de la légalité. Il renouvelle l'engagement de Jean-Pierre Poly à se constituer producteur d'éléments en défense.

Le Président Fernandez précise que tous les ours sont dans des secteurs très chassés et non dans les zones protégées qui ont été mises en place. Il rappelle que ces questions de régulation de la chasse via la gestion d'une espèce protégée dépassent largement le cas de l'ours. Demain, cela pourra concerner toutes les autres espèces protégées.

Pierre-Yves Quenette présente la situation de l'ours dans les Pyrénées.

Au total 872 indices de présence ont été récoltés en 2013, dont la moitié en Ariège.

L'ours se répartit sur environ 4300 km².

Depuis 2010 l'aire de présence est stable.

On dénombre 25 ours dont 23 en Ariège. En 2013, la population était composée de 3 oursons, 8 sub-adultes et 14 adultes.

La population est transfrontalière, 65 % des individus sont repérés sur les deux versants. En Espagne, il n'y a aucune interdiction de chasse en battue, alors qu'elle se fait avec des chiens. En Haute-Garonne il n'y aurait pas non plus d'interdiction de chasser, mais parce que la chasse ne se fait pas en battue.

Le point clé réside dans l'information des chasseurs lorsqu'il y a des femelles et des jeunes. L'ONCFS avait proposé à l'époque d'organiser des réunions d'information et de sensibilisation auprès des chasseurs, mais la Préfecture ne le souhaitait pas.

Le président Fernandez accepte d'organiser ces rencontres avec le technicien de la FDC et l'ONCFS. Il souhaite que le technicien de la FDC soit réintégré dans le suivi de l'ours, comme auparavant. Il est satisfait de cette décision et rappelle que la Fédération de l'Ariège et les chasseurs joueront le jeu.

Faire des études pour mesurer l'impact des battues sur l'ours est très difficile sans évaluer les individus.

Une étape préliminaire pourrait consister à observer pendant la période été/automne si le mouvement des ours augmente lorsque la période de chasse démarre. Mais la faisabilité d'une telle étude dépend des données disponibles. De plus 'utilisation différentielle de l'espace au cours des saisons est multifactorielle.

Il pourrait être intéressant de réaliser une étude descriptive comparative qui mettrait en évidence des corrélations et permettrait peut-être d'introduire un doute chez le juge sur le fait que la chasse serait perturbante pour l'ours.

Le Président Fernandez se dit très satisfait de cette réunion et remercie le Président Mugnier de l'avoir organisée.



Symbole fort : J-L. Fernandez a déjà coiffé le bonnet rouge de la contestation contre les conséquences de la présence des ours sur la chasse ariégeoise !

Le Président Mugnier conclut en actant les décisions des membres présents :

➤ Mettre en place des réunions de concertation avec les chasseurs.

➤ Faire une synthèse des études qui existent sur cette problématique.

➤ Organiser une sortie en Espagne (Cordillère Cantabrique) pour obtenir plus d'informations et connaître l'expérience des Espagnols en matière de chasse sur les zones à ours.

La FDC 09 est chargée d'organiser ce voyage.

La FNC financera l'opération. Un projet de budget devra être présenté au plus vite.

➤ L'ONCFS devra étudier la possibilité de faire une étude sur ce qui passe actuellement sur le terrain. ●

Chaud le loup !

Le Président Mugnier présente l'avancée du dossier Médialoup avec la tenue des ateliers dans la Drôme et dans la Lozère.

Il remercie les deux présidents de fédérations pour leur accueil exemplaire.

• Point sur l'atelier de Crest qui a eu lieu le 5 mars 2014

Le premier atelier de cette seconde phase a eu lieu le 5 mars 2014 à la Fédération des chasseurs de la Drôme.

Il a réuni des représentants de dix fédérations alpines avec l'ONCFS, l'ANCGG, et la louveterie.

"Nous avons restitué les expériences de Médialoup" a expliqué le Président.

Éric Marboutin, de l'ONCFS, a fait un point sur l'évolution du loup en France.

Les FDC 06, 26, 74 ont présenté leurs études. De ces études ressort le constat assez généralisé d'un impact du loup limité à moyen terme sur les niveaux de prélèvements de grand gibier à l'échelon départemental. Il semblerait que des impacts, limités dans le temps, surviennent seulement quand il y a un cumul de la présence de loups et d'un évènement particulier sur le plan climatique ou sanitaire.

En revanche, de manière localisée et/ou ponctuelle, les populations de certains ongulés sauvages, tels que le chevreuil ou le mouflon, ont pu baisser de façon assez significative.

Une redistribution de ces populations et une modification de leur comportement est également notée par les chasseurs.

De façon complémentaire, les participants ont eu à réfléchir sur les trois questions sui-

vantes :

- Quels impacts du retour du loup sur les grands ongulés, la gestion cynégétique et la chasse ?

- Quelles actions de terrain sont menées pour gérer les effectifs de loup aujourd'hui ?

- Comment les fédérations de chasseurs et les chasseurs souhaitent contribuer à la gestion du loup dans toutes ces composantes ?

L'atelier a ainsi formulé des pistes de réflexions pour le Groupe National Loup et dressé des enseignements qui seront restitués aux fédérations de chasseurs des nouveaux massifs de colonisations.

Il a ainsi été demandé d'effectuer les prélèvements de loup durant les actions de chasse à l'affût ou à l'approche.

Le Groupe National Loup, avec l'appui du monde agricole, a accepté ces propositions. Un arrêté ministériel a été signé dans ce sens.

Le Président Mugnier souligne l'évolution des mentalités et l'avancée importante du dossier "loup", avec la prise en compte des propositions des chasseurs.

• Point sur l'atelier de Mende qui a eu lieu le 12 juin 2014

66 personnes ont participé à cet atelier.

22 fédérations départementales de chasseurs et 3 fédérations régionales de chasseurs étaient représentées.

Étaient également présents la FACE, l'ONCFS, le Grand Gibier, la Louveterie, Mme Gentier, du Ministère de l'Environnement, la DDT et la Présidente de la Chambre d'agriculture.

Cet atelier avait pour objectif d'apporter un maximum d'informations aux fédérations de chasseurs des massifs central et pyrénéen qui, pour certaines d'entre elles, commencent à voir le loup arriver sur leur territoire. Suite aux débats, il a été demandé au Ministère d'apporter des éléments de réponse quant au suivi des loups détenus en parcs.

Les fédérations ayant de l'expérience ainsi que les professionnels de la question ont insisté sur la nécessité de se préparer au retour du loup, en formant un maximum de chasseurs, tant au suivi de l'espèce qu'aux différents modes d'intervention, notamment en commençant des études de suivi des espèces d'ongulés sauvages.

Un courrier a été adressé au Ministère de l'Environnement pour avoir des précisions sur les parcs à loup en France.

Le Président Mugnier souhaite que l'on relance Mme Gentier, du Ministère en charge de l'Environnement.

• Organisation du troisième atelier

Le prochain atelier devait avoir lieu le 26 novembre dans les Vosges. Le Président Mathieu a été chargé de l'organisation pour accueillir tous les participants.

(N.D.L.R. : Nous n'avons à eu à ce jour communication de son compte-rendu.)

• Point sur le projet Médialoup III

Le Président Mugnier annonce la mise en place d'un dernier volet Médialoup.

Éric Coudurier présente le projet.

Toujours dans cette optique d'améliorer l'efficacité du dispositif d'intervention sur la population de loups, et afin de soutenir les acteurs agricoles, il est envisagé d'organiser une troisième phase au projet Médialoup. Celle-ci consisterait à acqué-



Éric Coudurier.

rir de l'expérience auprès des chasseurs étrangers qui pratiquent depuis quelques années déjà une certaine régulation des populations de loups, comme en Espagne, en Estonie, en Grèce, en Lettonie, en Lituanie, ou encore en Finlande.

- Acquérir de l'expérience en matière de modalités de prélèvement pour une meilleure efficacité du protocole français d'intervention, et en matière d'acceptation sociale.

- Lutter contre le braconnage.

- Soutenir les éleveurs dans la défense de leur activité.

- Soutenir l'État dans sa politique de conciliation des intérêts.

- Renforcer l'implication du monde de la chasse dans la gestion conservatoire du loup, et dans le Plan National d'Action Loup.

- Promouvoir le principe d'une cohabitation activités cynégétiques/loups.

➤ **Action 1** : Organiser une rencontre sur le terrain, en Espagne par exemple avec des chasseurs participants aux tirs de prélèvements, des éleveurs, des administrateurs, pour deux journées sur les modalités de prélèvements.

➤ **Action 2** : Organiser une rencontre de restitution et de clôture du projet Médialoup dans son ensemble.

La Commission donne un avis favorable à ce dernier volet Médialoup.

Il est rappelé qu'il est fondamental que le monde agricole accompagne les fédérations des chasseurs. Un budget prévisionnel sera présenté à la Fondation.

➤ **Action 3** : Actions de communication auprès des chasseurs

• Présentation des arrêtés ministériels

Les nouveaux arrêtés ministériels en application pour 2014 sont présentés par le Président Mugnier et Éric Coudurier. Ils correspondent à la tendance actuelle avec l'expansion du loup au niveau national et à la volonté de l'État d'assouplir les règles de prélèvements afin d'être plus efficace.

- 20 départements concernés par la mise en place de dérogations.
- 24 loups + 12 supplémentaires pourront être prélevés. (rappel 24 en 2013 pour 8 prélèvements).

Un troisième arrêté a été signé l'été dernier. Il permet aux préfets de donner la possibilité aux chasseurs de prélever un loup dans le cadre des actions de chasse en battue, à l'approche ou à l'affût si une autorisation de prélèvement a été délivrée.

Il s'agit là d'un véritable tournant pour le Ministère en charge de l'Écologie. Aujourd'hui l'État compte vraiment sur les chasseurs pour réguler le loup et donc diminuer les attaques.

Certaines estives ont été arrêtées au 15 août, tant les attaques ont été importantes. Le seuil de 36 prélèvements de loups risque de ne pas être atteint. La progression de l'espèce en deux ans est impressionnante.

• Présentation de l'étude de la FDC 74

Jennifer Taverne, stagiaire Master 2 et Éric Coudurier, adjoint au Directeur de la FDC 74 présentent un bilan des premiers résultats de l'étude photographique.

Menée conjointement avec une école d'ingénieurs suisse et un scientifique spécialisé sur le suivi de la faune sauvage, cette étude s'est déroulée sur huit mois à partir du mois de février 2014.

L'objectif de départ était de collecter le plus possible d'informations sur la population de



Jennifer Taverne.

loups présente sur le massif des Glières et de tenter d'obtenir des éléments sur l'impact du loup sur les ongulés.

Cette étude a demandé un investissement de l'ordre de 27.000 €, financé par la Fédération des chasseurs de la Haute-Savoie et la Fédération Nationale des Chasseurs.

Une analyse statistique sur l'évolution des réalisations de plan de chasse, sur les indices de changements écologiques et sur l'évolution des populations d'ongulés a été réalisée conjointement à un suivi de terrain.

Une trentaine de pièges photographiques ont été posés sur les 25.000 ha de la zone.

L'analyse des pièges photographiques a permis d'obtenir plus de 7.000 clichés dont 12 où l'on aperçoit des loups.

Il y a 4 événements où un groupe de 2 loups a été observé.

Les résultats ont permis de confirmer un nombre minimum de loups sur le massif, de noter l'absence de reproduction et d'apporter des éléments sur leur fréquentation, car les mêmes individus ont été observés à deux points différents distants de plus de 10 km.

L'analyse des autres photographies n'a pas permis de dégager une différence sensible avec le cœur de présence de la meute et la zone externe.

Autant d'ongulés ont été observés au centre qu'à l'extérieur de la zone. Toutefois, cette étude a permis de collecter beaucoup d'éléments sur la répartition des ongulés, des mustélidés, ainsi que sur leur densité.

L'impact direct ou indirect du loup n'a pu être démontré en raison du peu d'individus présents sur le massif : deux loups seulement.

Il semble qu'à ce niveau de population, l'impact est quasi nul sur l'évolution des effectifs d'ongulés.

Il est probable que si la meute avait été plus importante les résultats n'auraient pas été les mêmes.

L'analyse statistique des données "plan de chasse" ou "comptages" a démontré que le loup, depuis son arrivée en Haute-Savoie, n'a pas engendré de fluctuation des effectifs de cerfs.

Pour le chamois l'impact a été important localement, mais la population continue son expansion à l'échelle du massif. Les déplacements ont sans doute modifié la répartition des animaux.

L'espèce chevreuil, semble beaucoup plus sensible à la prédation. En présence de prédation conjuguée à des dérangements importants ou à des hivers rigoureux, les

effectifs demeurent à un niveau très faible, notamment sur les zones de cœur de la meute.

Il demeure toutefois difficile d'apprécier l'impact réel du loup sur les populations d'ongulés. L'étude va se poursuivre pour acquérir davantage de données.

• Avis sur la demande de déclassement du loup dans la directive habitat (changement d'annexe)

Jean Pierre Arnauduc, évoque le sujet du déclassement du loup dans la directive "Habitats". La FNC est souvent interpellée pour se positionner sur ce projet de déclassement. Il serait souhaitable que la Commission se prononce afin d'apporter un avis au Conseil d'administration.

Passer d'une protection stricte à la gestion n'est pas anodin. Cela supposerait en France que le loup devienne chassable ou protégé avec dérogation. Si le loup devenait chassable, le risque serait que les chasseurs soient contraints de payer les dégâts.

Le Président Hurtevent propose de travailler sur la Convention de Berne. Il serait possible de modifier l'article 22 et de formuler des réserves.

Cependant Jean-Pierre Arnauduc rappelle que la directive "Habitats" resterait applicable, même si la Convention de Berne était changée.

Le Président Mugnier rappelle le discours d'Yves Lecocq, de la FACE, sur la directive "Habitats" : le changement d'annexe nécessite l'unanimité des États Membres, ce qui le rend politiquement très difficile.

Mathieu Sarasa explique que la situation en Espagne évolue. La présentation faite dans la directive "Habitats" est obsolète. La répartition du loup est bien au-delà de la délimitation mentionnée dans la directive. Il ne serait donc pas étonnant que des collectifs, en Espagne, demandent un "rafraîchissement" de la directive.

Le Président du groupe de travail "Grands Prédateurs"
Président André Mugnier

Après plusieurs échanges, la Commission a décidé d'émettre un avis favorable sur toutes les demandes relatives au déclassement du loup dans la directive "Habitats". Cette position a été transmise par le Président André Mugnier au Conseil d'administration de la FNC.

Dites-nous Jean-Marc Delcasso...

Le nouveau Président de l'Observatoire des Ga

L'Observatoire fut sans aucun doute tout d'abord pour lui celui, renommé et prestigieux aussi bien en France qu'à l'étranger, qui couronne le sommet du Pic du Midi de Bigorre, point culminant de son cher département des Hautes-Pyrénées et qui domine son horizon au point qu'il est presque partout visible, de Toulouse à Pau et même bien au-delà. Aujourd'hui Jean-Marc Delcasso, Président de la FDC 65, mais aussi docteur-vétérinaire, a fait connaissance et, mieux encore, préside un autre observatoire, celui des galliformes de montagne. Il s'exprime pour nous sur ses combats précédents, notamment en faveur du maintien de la chasse du grand tétras dans le massif pyrénéens et sur son nouvel engagement à la tête de cette structure, mais aussi au sein du pôle "Gibier de montagne" de la F.N.C.

- **Le Montagnard** : La défense de la chasse du Grand Tétras, une longue histoire ?

- **Jean-Marc Delcasso** : "Le 6 octobre 2008, à la demande du Président Charles Henri De Ponchalon et de Henri Sabarot, je me suis rendu au CNCFS qui, ce jour-là, devait se positionner sur un projet de moratoire de cinq ans sur la chasse du Grand Tétras à la demande des environnementalistes.

Dans une ambiance tendue, pendant quarante minutes et alors que la présidente m'en avait accordé vingt, j'ai défendu et démontré que les chasseurs avaient un rôle prépondérant à jouer dans la gestion de cette espèce et qu'interdire la chasse serait une grave erreur.

Après mon exposé, j'ai reçu le soutien sans faille du représentant de l'ONCFS (Pierre Migot). Les autres participants n'ont émis aucun commentaire.

Le moratoire a été rejeté et nous sommes partis sur la stratégie nationale en faveur du

Grand Tétras, ce qui nous a permis de gagner du temps et de faire valoir la chasse comme outil de gestion avec mes collègues Alain Esclopé et Gérard Mathieu notre actuel président de l'ANCM pour ce dernier, et son prédécesseur."

- **L.M.** : Pourquoi avoir créé un pôle petit gibier de montagne au sein de la FNC ?

- **J-M.D.** : "La Fédération nationale des chasseurs a créé des pôles pour toutes les espèces de gibier ou groupe de gibier depuis une dizaine d'années : les politiques doivent maîtriser les dossiers délicats, n'ayant pas toujours avec eux les techniciens de fédération.

Invité à une réunion de la Commission technique (en tant que Président de la Commission sanitaire) en 2013, je me suis rendu compte que la question du gibier spécifique de montagne avait été complètement éludée et que ne siégeait dans cette commission aucun représentant des fédérations de chasseurs de montagne.

Je suis alors intervenu auprès de la Commission technique et du C.A. de la FNC pour demander la création d'une sous-commission "Gibier de montagne" avec les élus directement concernés (MM. A. Mugnier, B.



Jean-Marc Delcasso : des qualités de passionné et de tribun.

Baudin, J-M. Delcasso) ou indirectement par le biais de la FRC (G. Aubret).

J'ai accepté d'animer cette sous-commission à la demande du Président Baudin, en tant que représentant pyrénéen et de l'OGM.

Cette sous-commission a débouché sur la création du pôle "Petit gibier de montagne" en mai 2014, intégrant toutes les fédérations de montagne concernées, mais aussi le personnel qualifié de la FNC (J-P. Arnauduc, M. Sarasa et L. Anstett)."

- **L.M.** : Quels sont les objectifs du pôle ?

- **J-M.D.** : "De plus en plus de départements montagnards sont concernés par des contentieux déposés par les APN vis-à-vis

Galliformes de Montagne s'exprime

de la chasse des galliformes de montagne.

On observe une recrudescence puisque, de deux départements en 2008 on est passé à six en 2013.

Les attaques des associations de protection de la nature sont de plus en plus étayées.

Des plans de conservation "Tétras-lyre" et "Grand tétras" se développent à l'échelle nationale, initiés par les services de l'État et les Régions. Les fédérations s'impliquent, mais la forme et le degré d'implication restent variables.

La Fédération Nationale des chasseurs dispose de trop peu d'informations à l'échelle nationale lors des discussions avec le ministère.

Enfin de nombreuses actions sont engagées par des fédérations départementales des chasseurs mais, le plus souvent, elles sont méconnues par les fédérations voisines.

Les objectifs de ce pôle sont de défendre la chasse durable des galliformes de montagne pour l'ensemble des départements, de faire reconnaître le travail et l'investissement du monde de la chasse et de mutualiser les actions et enfin fédérer les acteurs cynégétiques.

Nous avons ainsi sollicité Maître Charles Lagier, lors de nos rencontres, dans le but d'avoir une démarche commune entre les différents massifs concernés, pour produire des mémoires communs devant les tribunaux et les juges, pour obtenir des jurisprudences qui pourront bénéficier à tous.

Nous venons de lancer trois programmes de recherche dans les Pyrénées, les Alpes et le Jura, en partenariat avec des universités ou laboratoires de recherche français ou européens, cofinancés par la FNC.

M Sarasa nous est d'un grand secours pour s'assurer de la pertinence scientifique de ces projets."



Lors de la venue de Ségolène Royal dans les Hautes-Pyrénées, voici tout juste un an, lors des premiers lâchers de bouquetins ibériques dans le massif de Cauterets, le Président Delcasso avait interpellé la M.E.D.D.E. sur l'opportunité de maintenir la chasse du Grand tétras sans laquelle un désintérêt des acteurs locaux pour l'espèce pourrait sonner le glas de *Tetrao urogallus*.

- **L.M.** : Comment fonctionne-t-il ? Vous êtes également Président de l'Observatoire des Galliformes de Montagne. Existe-t-il des complémentarités entre le pôle et l'OGM ?

- **J.-M.D.** : "Le pôle se réunit deux à trois fois par an, soit à Paris, soit à Montpellier en fonction d'autres réunions afin de limiter les coûts de déplacement pour nos fédérations.

Pour le moment je suis le rapporteur du pôle, Estelle Lauer (FDC38) l'animatrice.

Ce pôle est totalement indépendant, mais peut travailler, le cas échéant, avec toutes les structures s'occupant du petit gibier de montagne (OGM, ONCFS, ANCM, PN, réserves naturelles, associations environnementalistes, ONF,.....).

Bien sûr de par sa composition et ses objectifs, ce pôle peut apparaître comme un doublon de l'OGM pour certains, ce qui est loin d'être ma pensée. Il fait partie inté-

grante de la FNC et n'a pas vocation à doubler l'OGM. Il peut, par contre, être source ou force de propositions pour l'OGM.

Ce n'est pas non plus un doublon de l'ANCM."

- **L.M.** : Un dernier mot, Monsieur le Président ?

- **J.-M.D.** : "J'ai pour principe de dire, "ne laissons pas aux autres le soin de s'occuper de notre faune sauvage en matière de suivi sanitaire".

Je pense que la formule colle tout à fait à notre petit gibier de montagne. Nous devons rester maîtres de son suivi et de sa gestion qui reste une affaire de spécialistes dont nous sommes sans conteste avec le personnel de nos structures.

Il faudrait qu'il en soit de même pour tous les gibiers spécifiques (migrateurs, gibier d'eau, grand gibier, petit gibier sédentaire de plaine,.....).

Pyrénées françaises et déséquilibre for

Un diagnostic partagé, pour une gestion affinée



Souvenir... Souvenir... C'était dans les années 70 et le cerf commençait alors à coloniser significativement le massif pyrénéen, entre Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées. Déjà, l'O.N.F. formulait ses réserves vis-à-vis du phénomène. Lors d'une A.G. de la Fédération des Hautes-Pyrénées, alors présidée par Georges Lépineux, je me souviens que le Directeur départemental de l'époque de cet Établissement public, M. Piercy, avait dit de but en blanc devant l'auditoire des présidents de sociétés de chasse médusés qu'il faudrait éradiquer le cerf si l'on ne voulait pas voir la forêt périr en raison de l'abrutissement des jeunes plants et pousses de chênes, hêtres et résineux par ces grands animaux. L'idéal selon lui c'était déjà : "Zéro cerf" ! Alors que l'espèce est désormais présente sur une surface des dizaines voire des centaines de fois plus importantes qu'à l'époque, la problématique se pose avec une acuité accrue de nos jours. Cela a suscité la mobilisation de la F.R.C.

Midi-Pyrénées, que préside Serge Castéran, par ailleurs Président de la fédération du Gers. Une étude a été initiée et menée à bien avec l'O.N.F. pour tenter d'évaluer un idéal d'équilibre sylvo-cynégétique.

La gestion cynégétique des cervidés (Cerf élaphe et Chevreuil) par le plan de chasse est organisée départementalement, sous l'égide du Préfet, au sein de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Cette Commission regroupe des représentants de l'administration et des établissements publics, des chasseurs, des piégeurs, des forestiers, du monde agricole, des associations agréées au titre de la protection de l'environnement et des "personnes qualifiées".

Force est de constater que, dans un certain nombre de départements, les discussions menant à la définition d'un plan de chasse

départemental sont rendues difficiles entre les forestiers et les chasseurs, qui ont une vision différente de l'équilibre sylvo-cynégétique basée sur des intérêts qui peuvent sembler antagonistes.

C'est pourquoi la Direction territoriale Sud-Ouest de l'Office National des Forêts et la Fédération Régionale des Chasseurs de Midi-Pyrénées ont, en partenariat avec leurs réseaux départementaux respectifs, proposé la réalisation d'un diagnostic partagé de l'équilibre sylvo-cynégétique.

Cette action a été soutenue financièrement par les Directions Régionales Midi-Pyrénées de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) et de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Ne disposant pas de données partagées relatives à la pression des cervidés sur la végétation sur l'ensemble du massif, il a été décidé de procéder à une analyse du risque (Cf. Encart ci-contre) de déséquilibre

forêt-cervidés : analyse du risque

évaluation des populations de grands cervidés



forêt/cervidés à l'échelle des 1.183 communes de montagne des Pyrénées Françaises.

L'aléa "cervidés"

Que ce soit pour le Chevreuil ou le Cerf élaphe, le nombre d'individus présents sur le massif est totalement inconnu.

En effet, si certaines méthodes de comptage permettent de définir un nombre minimum d'animaux vus, dans les Pyrénées, l'aire de présence du Cerf élaphe couvre près de 1,5 million d'hectares et le caractère montagnard du relief rendent impossible la mise en œuvre de tels suivis.

La gestion de ces espèces est donc basée principalement sur des suivis indiciaires réalisés sur des circuits de comptage nocturne qui permettent de mesurer une abondance relative (tel circuit se trouve dans une zone où l'abondance est de 0,5 individu au km, tel autre à une abondance de 4 individus au

km) et surtout sa variation dans le temps : la population est-elle en augmentation, en stagnation ou en diminution.

Le plan de chasse est donc établi pour qu'en fonction des objectifs de gestion (augmenter, stabiliser ou diminuer la population) on demande aux chasseurs de prélever un certain nombre d'individus entre un minimum obligatoire et un maximum à ne pas dépasser.

Il s'agit là de l'attribution du plan de chasse, la réalisation, quant à elle, correspond au nombre d'animaux prélevés en fin de saison.

Pour tenter d'approcher au mieux la notion de niveau d'abondance nous nous sommes donc basés sur l'attribution maximale par commune qui synthétise au mieux l'ensemble des informations disponibles afin que le gestionnaire "pilote" les populations en fonction des objectifs. Cette donnée a été relativisée à la surface réellement chassable

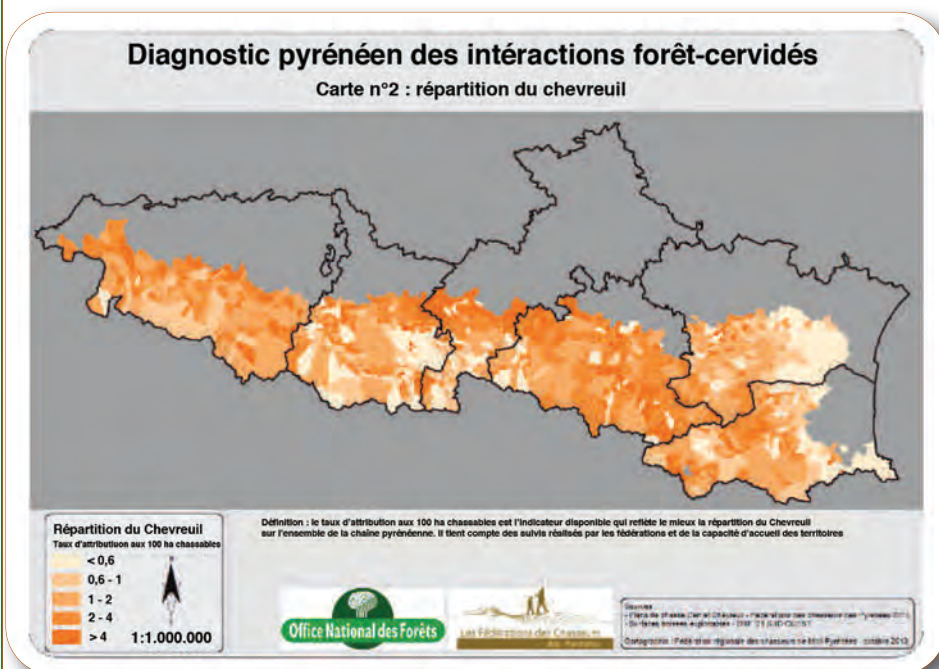
L'analyse du risque est à la base de nombreuses réglementations. Ainsi, très schématiquement, le Plan de Prévention des Risques Naturels pour une commune estime, dans le cas des inondations, des espaces avec des vulnérabilités différentes en fonction de la localisation (plus ou moins proche d'un cours d'eau) et de la nature des bâtiments présents dans ses différentes zones.

L'aléa, lui, est quantifié en fonction du type de crue prévisible (décennale, centennale, ...). Ainsi un bâtiment recevant du public dans une zone concernée par une crue décennale aura un niveau de risque supérieur à celui d'un hangar situé en zone de crue centennale. ●

(Cf. Encart en page suivante) par commune pour les espèces considérées afin de représenter au mieux la situation de chaque commune.

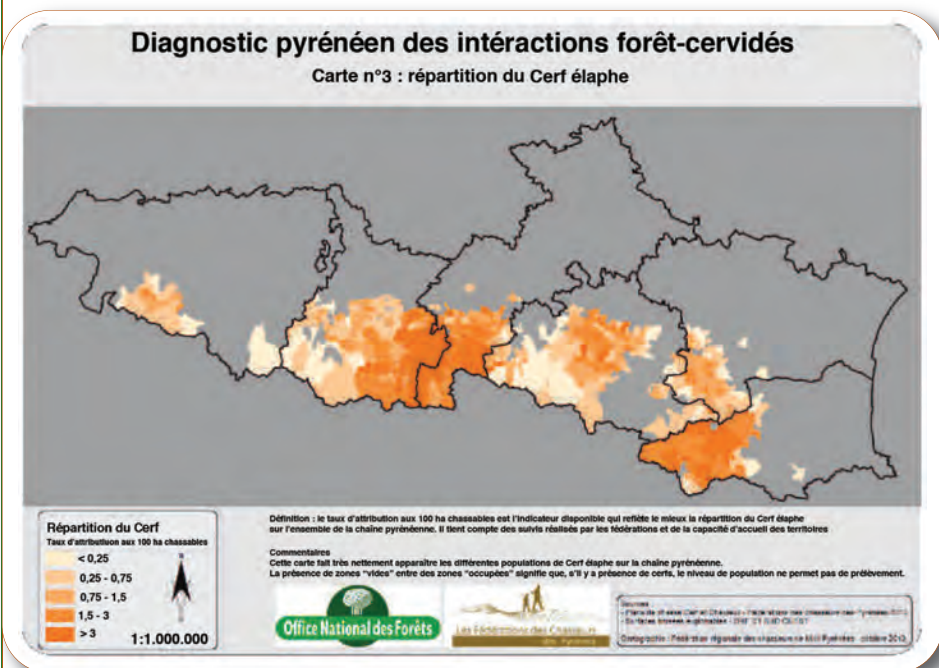
Cette analyse aboutit aux résultats suivants :

Carte de répartition du niveau d'abondance du Chevreuil



Le Chevreuil est présent dans l'ensemble des communes pyrénéennes, il y est assez régulièrement réparti en fonction du gradient d'altitude. Sa présence plus importante sur le piémont que sur la haute chaîne à l'exception de la frange méditerranéenne.

Carte de répartition du niveau d'abondance du Cerf élaphe



Le Cerf élaphe a une répartition en noyaux de populations. Sur la carte il est possible de distinguer un noyau oriental, dans les Pyrénées Orientales et l'Aude, qui a tendance à déborder sur l'Ariège, un noyau Ariègeois au centre du département, un noyau central à cheval sur la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées, et enfin un noyau occidental au cœur des Pyrénées-Atlantiques.

La surface réellement chassable a été définie comme les espaces dans lesquels la pratique de la chasse en battue est possible. Ces espaces se caractérisent par la présence de bois (la battue ne peut se pratiquer dans des espaces totalement ouverts), par des pentes inférieures à 80% (au delà le terrain n'est plus praticable en toute sécurité pour les chasseurs) et à une distance inférieure à 500 m d'une voie de communication praticable en 4x4 (afin de pouvoir débarrasser des animaux qui, dans le cas du Cerf, peuvent peser dans les 200 kg).



La vulnérabilité sylvicole

De la même manière que pour la constitution de l'indicateur d'aléa, la mesure de la vulnérabilité sylvicole n'est pas un exercice évident.

Doit-on quantifier cette vulnérabilité à l'échelle de la parcelle, de la forêt ou du massif ?

Y a-t-il des espaces boisés plus sensibles, suivant qu'il s'agit de futaie régulière, de futaie irrégulière ou de taillis ?

S'agit-il de plantations ou bien de régénéra-

tion naturelle ?

Beaucoup de paramètres peuvent influencer sur la vulnérabilité de la forêt face à la présence de cervidés.

De plus, si ces informations sont disponibles sur certains boisements, elles ne le sont pas sur l'ensemble des espaces boisés.

Le choix a été fait de définir la vulnérabilité de la forêt sous l'angle de la production et de "l'exploitabilité" de la forêt. Ainsi, la vulnérabilité de la forêt a été définie pour chacune des communes des Pyrénées en quantifiant la part de surface boisée économiquement exploitable rapportée à la surface communale.

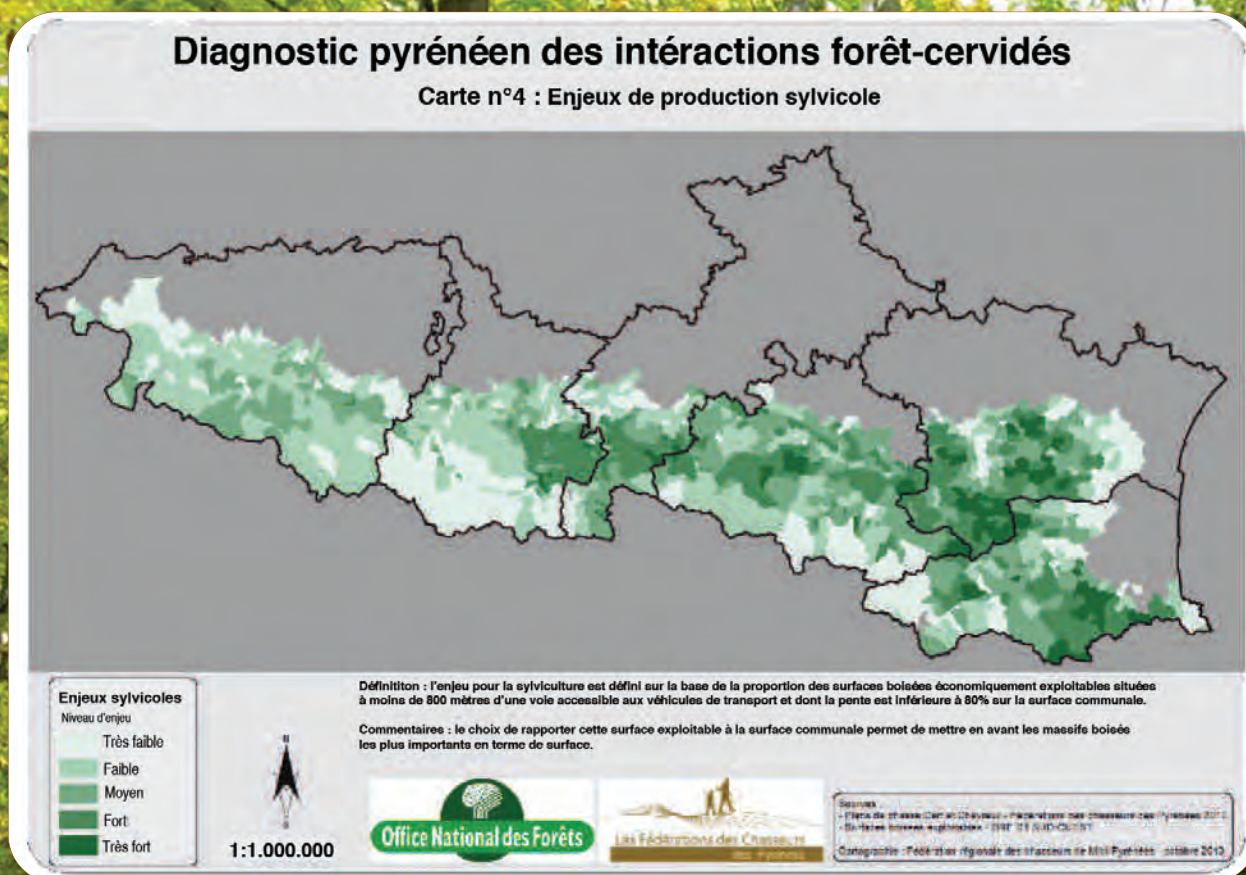
La notion "d'économiquement exploitable" est construite sur la base des surfaces boisées situées à moins de 800 mètres d'une voie de communication accessible aux véhicules de transport et dont la pente est inférieure à 80%.

Au-delà de ces valeurs, le coût d'exploitation du bois, tronçonnage et débardage, est globalement supérieur au bénéfice que l'on peut attendre de sa commercialisation.

Quant au fait de rapporter cette surface à celle de la commune, cela permet d'introduire la notion de la "taille" de la forêt ou du moins du caractère plus ou moins boisé de la commune.

La notion d'entité forestière de taille

Carte de vulnérabilité de la forêt



Cette représentation met en évidence, à l'échelle de la commune, le niveau d'enjeu de production sylvicole.

Les zones les plus sombres représentent les espaces qui sont à la fois très boisés et suffisamment accessibles parce que parcourus par un réseau assez dense de voies de communication, routes et pistes forestières.

• Le risque de déséquilibre forêt-cervidés
Nous avons donc d'un côté l'aléa repré-

senté par le niveau d'abondance estimé de Cerf élaphe et de Chevreuil et la vulnérabilité de la production sylvicole face aux dents des cervidés.

Le croisement de ces deux informations permet d'estimer un niveau de risque de déséquilibre forêt-cervidés.

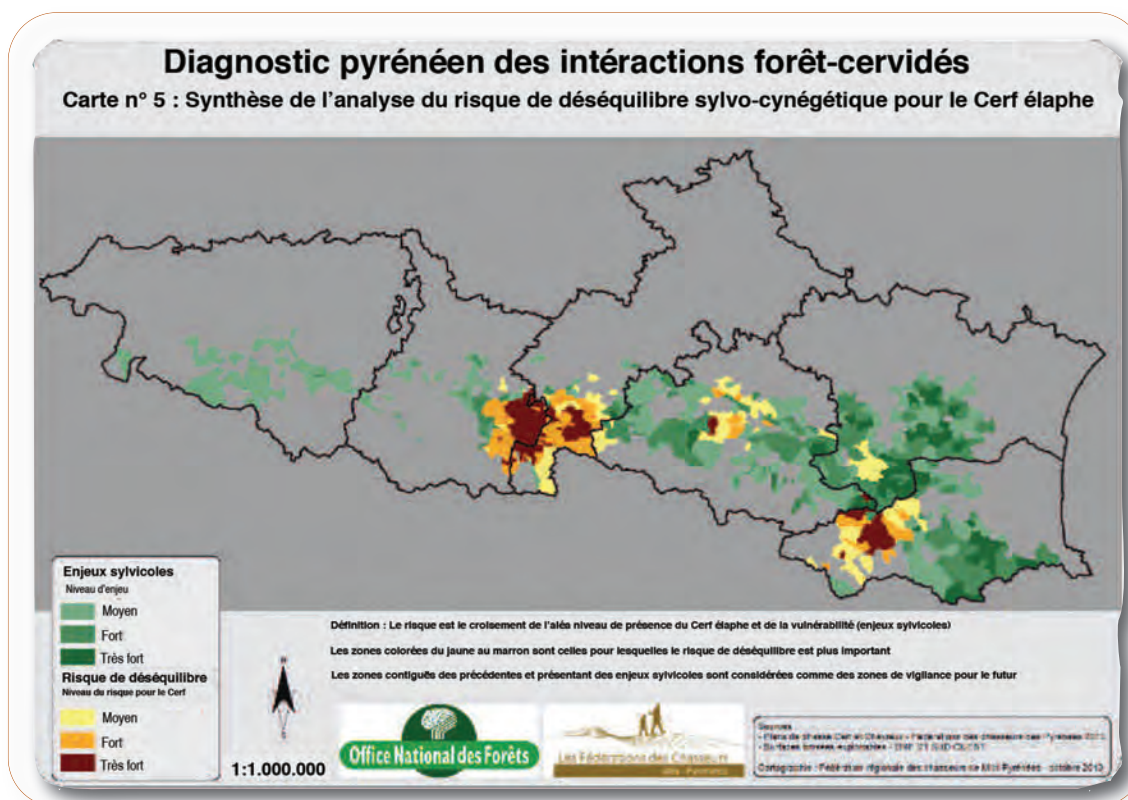
Ainsi, schématiquement, un niveau élevé de population de Cerf élaphe dans des communes forestières bien desservies en voies de communication entraîne un

niveau de risque élevé.

De même, des communes peuvent être très vulnérables, mais ne possédant que peu ou pas de cervidés sur leur territoire le niveau de risque sera faible à nul.

Enfin, cas inverse, en présence d'une importante densité de cervidés sur des communes peu boisées et/ou dont les boisements ne sont pas économiquement exploitables parce que très difficilement accessibles.

Carte d'analyse du risque de déséquilibre forêt-cervidés (Cerf élaphe)



Comme nous pouvons le voir sur cette carte, l'analyse fait ressortir principalement deux zones avec un niveau de risque élevé dans les Pyrénées-Orientales et dans les Pyrénées centrales.

Une dernière zone à risque moindre est visible dans le département de l'Ariège.

Les zones les plus vulnérables sont affichées en vert. Une vigilance particulière doit leur être accordée du moment où elles touchent des espaces à risque élevé.

Conclusions et perspectives

Pour les connaisseurs des Pyrénées et de la problématique d'équilibre forêt-cervidés, la carte présentée ci-dessus ne révolutionne pas la connaissance dans le domaine.

Cependant, compte tenu du processus qui a permis sa réalisation, nous considérons que l'objectif de réaliser un diagnostic partagé de la situation a été atteint.

En effet, forestiers et chasseurs ont validé cette analyse du niveau départemental à celui de la chaîne pyrénéenne.

L'analyse du risque a permis de dégager principalement deux zones dans lesquelles

la gestion des cervidés doit nécessairement tenir compte de ce risque de déséquilibre.

De fait, le reste des territoires de présence des cervidés, là où le risque est faible, ne doivent pas pâtir de la situation des zones à risque.

Afin de passer de la théorie à la pratique, nous proposons aux acteurs départementaux d'utiliser cette carte pour définir des unités de gestion pour lesquelles les objectifs de gestion devront s'apprécier en fonction du risque.

Ces espaces étant ceux qui cristallisent les oppositions, il apparaît nécessaire d'y concentrer les efforts collectifs de suivi des interactions forêt-cervidés en mettant en place la batterie des indicateurs de changement écologiques (ICE) qui mesurent les variations d'abondance des populations, la performance des individus (évolution de la taille des jeunes) et la pression qu'exercent les cervidés sur la flore.

Ainsi, au travers de ces indicateurs il sera possible de définir clairement et unanimement si oui ou non il y a trop de cervidés. Et dans l'affirmative, nous serons à même de mesurer objectivement les résultats des mesures de gestion qui seront mises en place (Cf. Exemple ci-contre).

Il sera alors temps d'affiner ce diagnostic afin de localiser d'éventuelles zones de refuge des animaux en période de chasse et d'aider les chasseurs à optimiser la réalisation du plan de chasse qui leur est demandé dans un contexte de vieillissement et de diminution de la population des chasseurs.

Enfin, il faudra nécessairement faire la part des impacts liés aux troupeaux domestiques qui, dans certains espaces, se surajoutent à ceux des cervidés. ■

Pour illustrer ce propos, imaginons le cas théorique d'une forêt dans laquelle on augmente très sensiblement les plans de chasse avec pour objectif de faire diminuer la population de Cerf élaphe. Au bout de deux à trois ans, l'indice d'abondance de la population doit baisser : il y a moins d'animaux, on en compte moins. Dans le même temps, la corpulence des faons devrait augmenter : il y a moins d'animaux, la concurrence pour la nourriture est moindre, les animaux "*mangent plus*".

Enfin, des animaux moins nombreux vont moins consommer de végétaux : la régénération naturelle de la forêt s'en verra améliorée. ●

VERS UNE ENTENTE TRANSPYRÉNÉENNE ?

LANGUEDOC-ROUSSILLON, MIDI-PYRÉNÉES, CATALOGNE UNIES

À l'heure d'une fusion annoncée entre Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, ce qui va créer dans le pays un "poids lourd" immédiatement en vis-à-vis de la puissante Catalogne ibérique (plutôt qu'espagnole !), les chasseurs se préparent à cette échéance, tant au niveau des deux régions "occitanes", puisque plusieurs réunions ont déjà eu lieu dans cette perspective (et nous pouvons vous révéler aussi qu'ils ne sont pas seuls puisque les pêcheurs sont aussi impliqués dans cette dynamique nouvelle), qu'au niveau d'une possible et future organisation transfrontalière avec leurs homologues catalans.

Serge Castéran, (Président de la Fédération régionale des chasseurs de Midi-Pyrénées), Charles Navarro (administrateur de la FDC 66 et Trésorier de la FRC Languedoc-Roussillon), Laurent Courbois et Karine Saint-Hilaire, directeurs des deux F.R.C., se sont rendus le 21 mai, à l'invitation du service "Chasse et Pêche" de la Généralité de Catalogne et du Centre Technique Forestier Catalan (CTFC), à une réunion de travail internationale destinée à aborder les thématiques de projets transfrontaliers potentiels.

Le lendemain, la FRC Midi-Pyrénées était conviée à témoigner, lors d'une journée technique (Programme en Catalan) organisée au sein du CTCF, sur les initiatives de son réseau cynégétique fédéral en faveur du changement d'image de la chasse et du recrutement des chasseurs.

Rappelons-nous au passage que chasseurs français et espagnols ont collaboré long-



De gauche à droite : Karine Saint-Hilaire (Directrice FRC Midi-Pyrénées), Serge Castéran (Président FRC Midi-Pyrénées), Jordi Ruiz (Directeur Adjoint Environnement - Service Chasse et Pêche), Charles Navarro (administrateur FDC 66), Denis Boglio (Directeur du CTCF)

temps, sous la houlette de l'ANCLATRA dans le grand Sud, mais aussi de la Fédération Royale Espagnole de la Chasse d'abord, puis de la F.N.C. ces dernières années, en faveur de la mise au point d'un vaccin contre les virus de la myxomatose et de la V.H.D., qui anéantissent cycliquement les populations de lapins de garenne.

Cette synergie internationale a abouti à la mise au point d'un vaccin efficace contre les deux maladies, mais ceux qui l'ont mis au point se sont vu refuser l'Autorisation de Mise sur le Marché (A.M.M.) pour des raisons exclusivement politiques dans les deux pays, car il ne fallait pas risquer de mécontenter les agriculteurs avec le retour du lapin partout sur les territoires de plaine et de

moyenne montagne, avec pour conséquence, bien sûr, de nouveaux dégâts potentiels aux cultures, qui seraient venus s'ajouter à ceux des sangliers et des grands cervidés.

L'on a donc sacrifié le lapin de garenne sur l'autel des intérêts purement économiques et surtout politiques, et il n'y a eu que les chasseurs pour s'en émouvoir !

Mais revenons à la rencontre entre chasseurs "sudistes"...

Des partenariats sur la promotion cynégétique pourraient bien voir le jour d'ici 2016 en collaboration entre la nouvelle grande région "occitane" et celle, voisine, de Catalogne...

Il faut espérer que les premières pistes qui seront défrichées conduiront ensuite à de nouvelles et fructueuses collaborations entre chasseurs des deux versants des Pyrénées dont, historiquement, les intérêts ont toujours été liés lorsqu'ils étaient aussi éleveurs.

Les "Lies et Passeries" prévoyant l'usage partagé des pâturages d'altitude par les troupeaux des deux versants en témoignent encore de nos jours tout au long de la barrière pyrénéenne, c'est à dire depuis le Pays Basque jusqu'à la Catalogne, en passant par la Navarre, l'Aragon et l'Andorre.

Nous suivrons donc avec intérêt à la fois le rapprochement des chasseurs de Midi-Pyrénées et de Languedoc Roussillon et celui de leur rapprochement et de cette synergie nouvelle avec leurs voisins, homologues et sans doute très vite amis Catalans.



Première réunion de travail sur des sujets transversaux.

Gros efforts sur le Tétrás-Lyre

Une espèce garante de l'identité du Vercors et du

Jean-Louis Dufresne, Président de la F.D.C. 38 l'explique clairement : *“Le tétras-lyre fait partie de notre patrimoine naturel du Vercors et, plus globalement, des Alpes iséroises. C'est pourquoi le monde de la chasse s'implique si largement depuis plus de trente ans à mieux connaître et mieux conserver l'oiseau et ses milieux de vie. Nous avons souhaité porter à connaissance de tous le travail partenarial réalisé sur les deux dernières années dans le Vercors en partenariat avec les chasseurs locaux, les municipalités, les domaines skiables et le Parc naturel régional du Vercors. Il faut bien comprendre les enjeux autour de cette espèce indicatrice d'une biodiversité riche et variée. Notre département accueillant 10 à 15% de la population française de l'oiseau, nous avons tous, collégialement, une forte responsabilité pour conserver ce joyau. Agissons ensemble pour préserver le tétras-lyre et ses habitats.”*

Absent de certains massifs, on pourrait écrire : *“le tétras-lyre, cet inconnu !”*

Faisons donc plus ample connaissance avec ce magnifique et attachant oiseau.

Le tétras lyre

Une espèce sédentaire exigeante

Pour élever ses poussins pendant la période estivale, la poule de tétras-lyre recherche un habitat naturel qui offre une nourriture riche et variée (insectes, fruits....) et un refuge vis-à-vis des prédateurs. Il s'agit le plus souvent d'un milieu naturel en mosaïque de végétation avec en alternance des plages d'herbes hautes, de myrtilles et airelles et des bosquets de pins, d'épicéas, de mélèzes ou bouquets de rhododendrons et genévriers.

En hiver, le tétras-lyre limite au maximum ses déplacements, en sélectionnant des



Tétrás-lyre.

milieux susceptibles de satisfaire à la fois ses exigences de protection et ses besoins alimentaires : boisements clairs de mélèzes, de bouleaux, de sorbiers des oiseleurs ou de diverses essences de pins, le plus souvent exposés au nord. La présence de neige poudreuse lui facilite la fabrication d'igloos journaliers.

Des menaces au fil des saisons

Une espèce sous influence anthropique

La progression des ligneux consécutive à la déprise pastorale est à l'origine d'une dégradation des habitats de reproduction.

L'implantation des domaines skiables (bâtimens, pistes, routes...) amène un fractionnement des habitats favorables au tétras-lyre, mais aussi des risques de collision avec les câbles des remontées mécaniques.

L'accroissement de la fréquentation hivernale au sein et hors des domaines skiables induit des dérangements, lourds de conséquences pour un oiseau dont la stratégie d'adaptation aux rigueurs hivernales est basée sur l'économie d'énergie.

Des domaines skiables isérois s'engagent pour la conservation des habitats d'hivernage

Chamrousse, Lans en Vercors, Les 7 Laux et Villard de Lans-Corrençon en Vercors (Côte 2000) ont mis en place, cet hiver, des dispositifs pour limiter la pénétration des skieurs et pratiquants de raquette dans les habitats d'hivernage du tétras-lyre : barrières en bois pour certains, fanions et cordelettes pour les autres, le tout accompagné de panneaux d'informations.

Cette action a été possible grâce au travail préalable de localisation des habitats d'hivernage mené par la fédération départementale des chasseurs d'Isère en 2013 et 2014. L'ensemble du territoire de ces domaines skiables a été parcouru en hiver pour mesurer le dérangement induit par les pratiquants de sports d'hiver et au printemps pour relever les indices de présence hivernale de l'oiseau. Les zones de concentration des crottiers attestent d'une zone d'hivernage. Les tétras-lyre étant fidèles à leurs habitats d'hivernage, il a ensuite été possible de négocier avec les exploitants des domaines, des mesures de gestion tout en ciblant les publics concernés (skieurs hors-pistes, raquettes, ski de randonnée....).

La fédération des chasseurs avec les autres membres de l'Observatoire des Galliformes de Montagne s'est engagée à suivre l'efficacité de ces dispositifs. Un protocole de suivi est actuellement testé par le collectif, il s'agit de mesurer le respect de ces zones par les pratiquants de sport d'hiver et l'occupation éventuellement préférentielle de ces habitats d'hivernage « protégés » par les tétras.



Un plan de pâturage élaboré pour préserver l'espèce.

Trièves

La présence d'espèces animales opportunistes (renard, martre, corvidés...), qui profitent des déchets abandonnés par l'Homme tout au long de l'année, amène une prédation importante, en particulier pendant la reproduction.

Un gibier patrimonial Un engagement de tous les jours

• Des suivis annuels

Par ses parades nuptiales spectaculaires, le tétras-lyre anime nos montagnes.

Il trône avec majesté aux cimes des arbres, chef de file d'une faune diverse et variée.

Les chasseurs du Vercors et de ses contreforts font partie des pionniers en matière de connaissance et de suivi de l'oiseau. Ainsi, annuellement, ils comptent les mâles chanteurs au printemps et estiment la réussite de la reproduction en été à l'aide de chiens d'arrêt, sur des sites de référence reconnus à l'échelle nationale, sur Lans en Vercors, Villard de Lans, Corrençon en Vercors et Gresse en Vercors.

• Une chasse durable

C'est uniquement si tous les indicateurs sont au vert que les chasseurs demandent à chasser.

Seul le mâle est chassé, lors d'une période très limitée.

Sa chasse est soumise à un plan de chasse validé annuellement par le Préfet. Le nombre d'oiseaux à prélever dépend du succès de la reproduction et de l'évolution du nombre d'oiseaux adultes.

Mais les actions des chasseurs ne s'arrêtent pas là, ils engagent des travaux de conservation et d'amélioration des habitats. Ils travaillent en concertation avec les alpagistes, les communes et les exploitants des domaines skiables.

Ses espaces de reproduction Mieux connaître et mieux gérer

Un diagnostic a été mené en 2012 et 2013 sur l'ensemble de la chaîne du Vercors, ainsi que sur la Commune de Gresse, afin de localiser et quantifier les habitats favorables à l'élevage des jeunes tétras lyres et ce à partir de critères de structure paysagère (mosaïque diversifiée).

Dans le Vercors Nord, sur les 3.500 hectares diagnostiqués, 28% sont favorables à la reproduction, dont 10 % sont à améliorer.

Ils s'étalent de St Nizier à Corrençon, entre 1.400 et 1.900 m d'altitude et sur Autrans, dans le secteur de la Sure.

Sur Gresse en Vercors, il s'agit d'environ 40 % d'habitats favorables à la reproduction sur les 500 ha du massif de la Pâle-Serpaton-Baconnet.

L'analyse des pratiques pastorales et touristiques a été menée en partenariat avec la Fédération des Alpagnes de l'Isère, les chasseurs et les municipalités pour adapter et/ou conforter des modalités de gestion pastorale et proposer des restaurations des habitats de reproduction du tétras-lyre.

Plusieurs modalités de gestion des milieux de reproduction ont déjà été mobilisées par les chasseurs locaux, en accord avec leurs municipalités et les groupements pastoraux concernés sur Gresse en Vercors, Lans en Vercors et Villard de Lans. Par exemple, une augmentation de la pression pastorale, des parcs de nuit forcés, des travaux de débroussaillage.

Ses espaces d'hivernage Mieux localiser, mieux protéger

Un diagnostic a également été mené pendant les hivers 2012 et 2013 sur les mêmes secteurs qu'en été et ce afin de localiser les habitats d'hivernage du tétras lyre et de mesurer leur dérangement par les activités touristiques et récréatives (ski alpin sur piste et hors-piste, ski de randonnée, raquettes...).

Sur les 4.000 hectares diagnostiqués, 20% sont favorables à l'hivernage et sont souvent situés à proximité des habitats de reproduction.

L'analyse des pratiques récréatives et touristiques a été menée en partenariat avec les chasseurs locaux, les domaines skiables et les municipalités. 80% des habitats d'hivernage sont parcourus par des raquettes et/ou skieurs.

Les premières actions ont été engagées pour limiter la fréquentation hivernale sur le Cornafion (Villard de Lans), et les domaines skiables de Côte 2000 (Villard de Lans-Corrençon) et de Lans en Vercors.



Info skieurs/randonneurs.

L'intégration des enjeux de conservation du tétras-lyre dans les futures mesures agro-environnementales et climatiques

La nouvelle politique agricole commune permet financièrement aux groupements pastoraux et éleveurs individuels de mettre en œuvre une conduite pastorale qui prend en compte des enjeux environnementaux.

Deux mesures types sont mobilisables : la mesure Systèmes herbagers et pastoraux – Entités collectives ou la mesure "Amélioration de la gestion pastorale en alpage" (HERBE_09) qui oblige au respect d'un plan de pâturage.

Les sites Natura 2000 qui accueillent du tétras-lyre ont intégré cet enjeu. Pour les autres parties de territoires, la possibilité de contractualiser la mesure Herbe 09 dépend des financements que les collectivités locales apportent, pour permettre de mobiliser les aides européennes.

La politique agricole étant décentralisée à l'échelle des territoires, la fédération des chasseurs s'est mobilisée en 2014 sur 4 des 5 territoires de montagne pour inscrire, dans leur projet agri-environnemental et climatique, l'enjeu tétras-lyre. Le Conseil départemental de l'Isère a apporté les fonds pour pouvoir contractualiser des mesures Herbe 09 sur les alpages qui avaient préalablement fait l'objet de plan de gestion pastorale intégré dans le cadre du programme Agrifaune ou s'en inspirant. Ainsi en mai 2015, la fédération des chasseurs participe à la construction de ces mesures agri-environnementales et climatiques en rencontrant avec la fédération des alpages les éleveurs pour négocier très pratiquement les zones à pâturer et celles à éviter pendant la période de reproduction.

Le LOUP étend SON territoire...

Et coûte de PLUS EN PLUS cher à LA Collectivité !

Nous concluons ce numéro du Montagnard par un point sur le loup, mais surtout sur sa multiplication, sa propagation, son expansion géographique spectaculaires. Il n'est plus semble-t-il le moindre territoire à l'abri d'une intrusion de ce prédateur qui, n'en déplaise aux associations "pro", qui en tirent il est vrai de substantiels subsides, pose problème à l'Homme moderne exerçant depuis de nombreuses décennies ses activités dans des espaces et des milieux exempts de ces animaux, activités économiques bien sûr, mais aussi de loisir. Le loup ne risque-t-il pas de devenir ainsi une nouvelle "bête noire" pour quantité de nos concitoyens ? Il va semble-t-il occuper de plus en plus l'actualité. Il est évident que ressurgissent de nos jours des peurs ancestrales, parfois infondées, mais bien réelles.

Les meutes s'agrandissent chaque année et se déplacent sur des espaces de plus en plus vastes.

Conséquence : les dégâts sur les troupeaux sont plus nombreux et leur indemnisation augmente.

"Arrêtons de dire le loup, parlons des loups ! S'il y en a près de 300 aujourd'hui, il y en aura 700 en 2018."

Au milieu de son troupeau venu passer l'hiver près d'Aubagne, Olivier Bel ne décolère pas. Cet éleveur des Hautes-Alpes est responsable du dossier "Loup" à la Confédération paysanne. Il était aussi l'un des organisateurs du rassemblement organisé voici plusieurs semaines à Lyon. La trentaine d'éleveurs venue avec quelques brebis avaient choisi la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) de Lyon, à la préfecture de région.

Ils ont été rapidement expulsés par la police.

"Situation intenable"

Action symbolique autant que médiatique pour rappeler au ministère de l'Environnement que "la situation n'est plus tenable".

Chiffres à l'appui. Le bilan officiel pour 2014 fait état de plus de 9.000 bêtes attaquées et 8.000 indemnisées, pour un montant qui frôle les 2,5 millions d'euros. Soit 500.000 € de plus que les années précé-

dentes !

Au-delà des pertes et de leur coût, le syndicat agricole dénonce l'inefficacité des mesures de protection et de dissuasion.

Il assure que de nombreuses attaques ont lieu en plein jour, en présence du berger et des chiens. Ces chiens qui posent de plus en plus de problèmes de cohabitation dans les zones touristiques.

Les cas de randonneurs et vététistes mordus ou poursuivis se multiplient.

Tout comme les secteurs où les éleveurs ne montent plus avec leurs bêtes pour éviter la confrontation.

Et la régulation de l'espèce ?

Ces fameux "prélèvements" - pour ne pas appeler les tirs par leur nom !-...

Le protocole mis en place par l'État en prévoyait jusqu'à 36 l'an dernier. Or, 15 ont été tués, soit moins de 5% de la population totale.

Pour nombre d'éleveurs, ces tirs sont une façon d'endormir la profession. À l'image de Luc Bourgeois, 24 ans, installé à Saint-Martin-de-Crau avec son père. "Pour les tirer, il faudrait déjà les voir."

Ce professionnel, qui monte chaque été répartir 4.000 brebis entre la Tarentaise et Belledonne, assure qu'il ne suffit pas de vouloir sa peau pour que le loup montre son nez.

Les bergers refusent de jouer le rôle historiquement confié aux lieutenants de l'ovetier. Ils estiment avoir déjà assez de travail sans se transformer en tireurs d'élite.

"De l'abattage organisé"

Pour les associations de protection de l'environnement, ces "prélèvements" sont une illusion. "C'est de l'abattage organisé et ça ne règle aucun problème", s'emporte Sandrine Andrieux, au nom de l'association Férus, dans le magazine "Alpes Loisir" de l'automne dernier.

Pourtant, la Confédération paysanne continue d'appeler à une plus grande régulation, qui pourrait commencer par la déclassement du loup de la catégorie des espèces stricte-



ment protégées.

Elle l'a dit le 10 février dernier à Paris, où elle a été reçue au cabinet de Ségolène Royal, ministre de l'Écologie et du développement durable.

Depuis cette date, bien des choses se sont produites.

Il est de plus en plus question d'autoriser de nouveau la chasse du loup en Espagne où les autorités sont totalement dépassées par l'expansion de l'espèce, ce qui ne saurait tarder à se produire chez nous !

Un jeune éleveur des Alpes-Maritimes, Benjamin Ferrand, dont les troupeaux ont déjà subi la prédation des loups, affirme avoir dû faire face à une meute hostile qui, de toute évidence, s'apprêtait à l'attaquer jusqu'à ce qu'il tire des coups de fusils en l'air pour la disperser.

Les associations pro-ours ricanent et crient à la mystification, mais il suffit de se replonger dans les annales des siècles passés pour découvrir que les attaques d'humain par les loups étaient jadis choses fréquentes et que le fait divers de la Bête du Gévaudan n'avait pas été un cas unique, loin de là !

(D'après Le Dauphiné)



Benjamin Ferrand affirme avoir été cerné par les loups.

Les montagnards

La gentiane acaule (sans queue mais elle possède néanmoins une tige très courte) de son nom latin *Gentiana acaulis* et la gentiane de De l'Ecluse (*Gentiana clusii*), - *je ne suis jamais parvenu à faire la différence entre les deux !* - est une fleur qu'on rencontre très fréquemment en montagne (elle colonise tous les massifs) et qui est donc loin d'être rare. Mais sa couleur d'un bleu profond en fait l'une des préférées des montagnards d'autant qu'elle annonce les beaux jours puisqu'elle fleurit surtout entre mai et juin.

Cette (ou ces) gentianes s'installent principalement sur les sols calcaires des pelouses d'altitude et, si elle sont la copie conforme de la gentiane de Koch, elles sont bien diffé-

rentes puisque leur "jumelle" est au contraire d'elles calcifuge.

leur nom vient de Gentius, roi d'Illyrie, qui aurait été le premier à l'utiliser.

Ainsi dans la pharmacopée ancienne elle était appréciée en décoction pour ses vertus dépuratives, digestives et toniques.

Des fleurs macérées dans du vin blanc permettaient aussi de confectionner une boisson apéritive. Rappelons au passage que



l'apéritif de gentiane le plus connu est réalisé quant à lui à l'aide de racines de grande gentiane jaune... *René Lacaze*

La boutique de l'A.N.C.M.

- Un auto-collant : 3 €
- Un insigne barrette métallique 40 mm de diamètre : 10 €
- Un insigne bouton métallique 15 mm de diamètre : 7 €
- Un insigne de tissu de 75 mm de diamètre : 10 €
- Les deux insignes barrette et bouton groupés : 15 €



S'adresser à la
Secrétaire-adjointe : Michelle Vilmain-Vanel
85, rue Alban Fournier
88700 RAMBERVILLIERS

Chèque de règlement à libeller à l'ordre de l'A.N.C.M.

Charte des Chasseurs de Montagne

L'Association Nationale des Chasseurs de Montagne (A.N.C.M.) a pour objet de promouvoir une éthique cynégétique spécifique à chaque espèce de la faune montagne classée ou susceptible d'être classée gibier :

Bouquetin Chamois et isard - Mouflon - Marmotte - Lièvre variable
Grand Tétraz - Tétraz Lyre - Lagopède - Bartavelle - Gelinotte - Perdrix grise

A cette fin, elle entend regrouper toutes les personnes physiques ou morales en accord avec les principes définis ci-après :

- Défendre les chasses de montagne pratiquées dans le respect de l'animal et de la pérennité des espèces ;
- Acquérir et diffuser les connaissances en biologie et éthologie de la faune sauvage montagnarde ;
- Rechercher en permanence les méthodes de gestion cynégétique les plus pragmatiques et efficaces ;
- Promouvoir, au-delà des limites administratives, les regroupements territoriaux indispensables à une gestion cynégétique par unités géographiques de limites naturelles ;
- Participer au suivi de l'évolution quantitative et de l'état sanitaire des populations de chaque espèce sauvage ;
- Collaborer à la délimitation et la défense de zones de quiétude indispensables au bien-être et au développement de la faune ;
- Lutter contre les abus entraînés par le goût immodéré de la compétition et des trophées ;
- Lutter contre toutes les formes de braconnage ;
- Collaborer à la protection du milieu montagnard contre toutes les agressions ou exploitation abusive, préjudiciables aux habitats de la faune ;
- Faire toutes les propositions utiles, au regard des objectifs de l'Association, aux pouvoirs publics nationaux et aux instances européennes ;
- Participer à toute action associative qui a ou se donnera pour but de promouvoir une gestion compétente des gibiers par les chasseurs ;
- Etablir et entretenir des relations permanentes avec les organismes ou associations européennes ayant des objectifs similaires.

Tous les chasseurs de montagne, ainsi que les Sociétés et Associations de Chasseurs de montagne qui approuvent cette charte et s'engagent à en respecter l'esprit, sont invités à se joindre à L'Association Nationale des Chasseurs de Montagne

DEMANDE D'ADHÉSION

À adresser au trésorier de l'Association :

Jean-Bernard PORTET - Fédération des Chasseurs de Haute-Garonne
17, Avenue Jean Gonord - B.P.85861 - 31506 TOULOUSE CEDEX 5



MEMBRE ACTIF



MEMBRE BIENFAITEUR

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Quels gibiers chassez-vous en montagne ? :

Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance de la Charte de l'A.N.C.M. et y adhérer :

Date : Signature du demandeur :

Cotisation annuelle : Membre actif : 30 € - Membre bienfaiteur : 50 € et plus

